
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR21.34PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 700'000.- pour
l'installation et le remplacement des compteurs, ainsi que pour les
modifications et petites extensions des réseaux en 2022**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 27 octobre 2021.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Josie EHRBAR, Anita ROKITOWSKA, Jean-David CHAPUIS, Olivier MAIBACH, Pierre-André MICHOU, Sébastien NOBS, Roland VILLARD et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de M. Benoist GUILLARD, Municipal, M. Philippe GENDRET, Chef de service, M. Jean-Marc SUTTERLET, Chef de section REL et de M. Etienne CORLET, Chef de section Administration & Finances. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour les réponses aux questions des commissaires pendant et après la commission.

Préambule

Pour rappel le crédit « Compteurs et petites extensions » est destiné à l'installation et au remplacement des compteurs, ainsi qu'aux modifications et petites extensions des réseaux eau, gaz, électricité et fibre optique. Il permet au SEY de couvrir toutes les dépenses mineures à court terme, satisfaisant ainsi les demandes de ses clients. Ce crédit cadre fait l'objet d'une demande récurrente depuis 10 ans auprès du Conseil communal. Cette pratique offre une plus grande réactivité du SEY et évite la multiplication de préavis annexes pour tous ces différents travaux de petites envergures.

Désormais les compteurs intelligents « smart meters » font l'objet d'un crédit ad hoc.

Montant du crédit d'investissement pour 2022 – Compteurs et petites extensions

Pour 2022, l'enveloppe habituelle a été réduite de CHF 100'000.- par rapport aux années précédentes (2021, 2020, 2019 et 2018) et s'élève à CHF 700'000.- répartis entre :

- réseau d'eau, CHF 150'000.- auxquels s'ajoutent CHF 92'000 pour le remplacement des compteurs (compatibles smart metering) ;
- réseau gaz, CHF 85'000.- auxquels s'ajoutent CHF 110'000 pour le remplacement ou l'installation des compteurs (compatibles smart metering) ;

- réseau électricité, CHF 215'000.- auxquels s'ajoutent CHF 10'000.- (hors smart metering, car il existe encore des compteurs traditionnels) ;
- réseau FO (fibre optique) CHF 37'000.- .

Discussions durant la commission

A la suite de plusieurs questions d'un commissaire, envoyées à la délégation municipale avant la séance, une partie des débats a porté sur des aspects comptables. Ces questions pointues dépassaient le cadre du préavis PR21.34PR et renvoyaient aux attributions et rôles de la commission des finances et de gestion. La délégation municipale y a largement répondu pendant la séance (présence de M. CORLET et supports de présentation envoyés aux commissaires par courriel). En bref, les crédits passés, alloués par le Conseil communal pour les « compteurs et petites extensions », ont toujours été utilisés, non seulement dans le cadre imparti, mais également dans les délais octroyés. Si des erreurs comptables et/ou des différences entre le budget et la comptabilité communale surviennent par rapport aux chiffres annoncés par le service à un moment T, la projection annoncée dans les crédits et les résultats concordent, comme l'ont souligné des membres de la commission des finances et de gestion. Par ailleurs, pour parer aux éventuelles erreurs et différences comptables (par exemple mauvais numéro d'investissement dans une commande) un nouvel outil de contrôle (de Business Intelligence) a été mis en place cette année. Pour finir, la délégation communale explique que le tableau¹ ci-dessous, mis à jour, reprend les chiffres réels et constitue la dernière version à prendre en compte.

Année	2018	2019	2020	2021 [Budget]	2021 [Situation]	2022 [Budget]
Crédit No	4055	4055.9	4064	4070	4070	
Crédit Approuvé [chf]	800'000	800'000	800'000	800'000	280'966	700'000
Dépenses compteurs						
Eau	88'267	96'764	73'239	89'000	86'463	92'000
Gaz	61'474	104'868	99'358	111'000	47'358	111'000
Electricité (inclus smartmetring)	65'279	132'570	223'060	130'000	52'546	10'000
Total	215'020	334'202	395'657	330'000	186'367	213'000
Dépenses petites extensions						
Eau	207'953	110'000	101'270	140'000	33'461	150'000
Gaz	57'959	153'197	233'249	85'000		85'000
Electricité	265'960	118'470	20'784	210'000	61'138	215'000
Fibre optique	53'002	13'940	16'023	35'000		37'000
Total	584'874	395'607	371'326	470'000	94'599	487'000
Total dépensé	799'894	729'809	766'983	800'000	280'966	700'000
Pourcentage de la somme utilisée	100%	91%	96%			

Dans le prolongement des échanges sur les chiffres, l'un des commissaires a fait remarquer la complexité de ceux-ci et s'est demandé s'il n'était pas possible de simplifier le processus. Or, ce tableau détaillé est important pour la commission des finances et permet d'avoir une vision plus fine sur les éléments comptables des crédits d'investissement.

En parallèle, des aspects plus techniques ont été abordés, notamment sur la FO (fibre optique) et le smart metering.

Au niveau de la FO le réseau FTTH est terminé, c'est-à-dire que les raccordements ont été réalisés dans le respect des délais (fin juin 2019) et budgets (PR15.09PR : investissement

¹ Tiré du Préavis PR21.34PR p.2/4

de 2015 pour 15 millions de francs). En effet, à fin 2019, 15'200 logements ont été connectés avec l'accord de leurs propriétaires. Environ 3% des propriétaires ont refusé le raccordement. Un crédit supplémentaire de 2 millions de francs (PR20.14PR) a été alloué pour assurer la connexion des nouveaux bâtiments depuis 2019. Ainsi, le crédit PR21.34PR - qui fait l'objet de ce rapport - ne comporte que les petites extensions par rapport à la FO.

En ce qui concerne les compteurs « smart meters », faisant l'objet d'un préavis ad hoc, la collecte des données de ces compteurs intelligents est conforme aux exigences de la Confédération et une comparaison avec d'autres GRD indique que le SEY possède deux à trois ans d'avance sur la gestion de la remontée des données.

Conclusions :

La Commission est convaincue du bien-fondé et de la pertinence du crédit d'investissement demandé de CHF 700'000.- faisant suite aux précédents préavis de mêmes contenus déjà acceptés par le passé.

Ainsi, à l'unanimité de ses membres, la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de soutenir ce préavis en acceptant ses articles 1 et 2.

Claire-Lise RICHARD-DETREY, rapportrice de la commission



Yverdon-les-Bains, le 11 novembre 2021